

Délégation luxembourgeoise au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Intervention de M. Jean-Pierre Klein au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (CPLRE), session plénière, mardi 29 octobre 2019

Merci Monsieur le Président,
Chers collègues,

Je félicite Karl-Heinz Lambertz pour son rapport, qui a fait ressortir son engagement en faveur du développement durable dans les régions transfrontalières. Je ne peux que soutenir cette attitude.

Mais la focalisation du dossier sur la seule question de la répartition de l'impôt dans les régions frontalières rend la discussion incomplète, elle n'est pas tout à fait objective et conforme à la réalité.

En effet, résolution et recommandation négligent, en ce qui concerne p.ex. le Luxembourg, tous les investissements déjà faits et encore prévus dans les infrastructures et structures communes. Il s'agit de dépenses importantes faites dans l'intérêt de l'accroissement de la qualité de vie des résidents des régions particulièrement concernées.

Il faut bien retenir par exemple :

- que le Luxembourg paie les chèques services accueil pour les travailleurs transfrontaliers qui peuvent faire fréquenter leurs enfants une crèche luxembourgeoise ;
- offre des bourses d'études supérieures aux étudiants enfants de travailleurs frontaliers ;
- paie des allocations de chômage aux travailleurs transfrontaliers ;
- travaille d'ores et déjà sur des solutions innovatrices pour promouvoir le télétravail ;
- soutient la formation technique, scientifique et linguistique des populations frontalières à travers des accords de formation professionnelle avec *Ostbelgien*, la France et la Rhénanie-Palatinat.

Il y a des maires français qui se félicitent de ces actions.

Quelques infrastructures :

- avec l'Allemagne, le Luxembourg a financé le dédoublement de la voie ferrée au niveau d'Igel (8 millions €) ;

Délégation luxembourgeoise au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

- avec la France, le Luxembourg a cofinancé le raccordement du Grand-Duché de Luxembourg au TGV Est-Européen (117 millions €) ;
- également avec la France, le Luxembourg cofinance l'aménagement de l'axe Metz-Thionville-Luxembourg (110 millions €) ;

Soit un total de 235 millions € et ce n'est pas négligeable.

Au vu de tous ces efforts concrets et sensibles faits par le Luxembourg, la question se pose pour nous si la compensation transfrontalière " est encore de mise".

Ce sont des interventions ciblées, directes et certaines opérées sans avoir dû se soucier d'une redistribution équitable de la compensation fiscale dans les régions en question.

Notre système actuel de contribution constitue pour nous des mesures justes et efficaces pour aussi soutenir un plus d'Europe.
